



Juristat

Centre canadien de la statistique juridique

Statistique Canada – N° 85-002-XIF, vol. 23, n° 4 au catalogue



LES REFUGES POUR FEMMES VIOLENTÉES AU CANADA, 2001-2002

par Ruth Code

Faits Saillants

- En 2001/02, 101 248 femmes et leurs enfants à charge ont été admis dans 482 refuges dans l'ensemble du Canada. Par comparaison, 96 359 femmes et enfants à charge ont été admis dans 448 refuges en 1999/2000, et 90 792 femmes et enfants à charge ont été admis dans 413 refuges en 1997/98.
- Le 15 avril 2002, 6 286 femmes et enfants résidaient dans les refuges, un nombre en hausse par rapport aux 5 351 femmes et enfants dans les refuges le jour de l'aperçu instantané en 2000 et aux 6 115 femmes et enfants dans les refuges le jour de l'aperçu instantané en 1998.
- Soixante-treize pour cent des femmes et 84 % des enfants qui résidaient dans les refuges le 15 avril 2002 cherchaient à échapper aux mauvais traitements. Ces proportions étaient moins élevées que les 81 % des femmes et les 91 % des enfants hébergés dans les refuges en raison de la violence à leur endroit à 12 h, le 17 avril 2001.
- Selon les données sur les tendances, 60 % des refuges étaient des maisons d'hébergement, une proportion en baisse par rapport à 63 % en 2000 et à 66 % en 1998. Au cours de la même période, le nombre de refuges d'urgence et de centres d'urgence pour femmes s'est accru, passant d'un creux de 11 % en 1998, au taux de 14 % en 2000, et à un pic de 16 % en 2002.
- Le 15 avril 2002, 110 femmes et 64 enfants ont quitté avant 12 h les 430 refuges dans l'ensemble du Canada. Une minorité de femmes, c'est-à-dire seulement 12 %, sont retournées à leur conjoint. Le quart (25 %) ont quitté les refuges pour un établissement de rechange, 12 % sont allées demeurer chez des amis ou des parents, 8 % sont retournées à la maison sans leur conjoint, 19 % ont occupé un autre logement et, pour 25 % des femmes, le lieu de résidence était inconnu.
- Le 15 avril 2002, 115 refuges ont signalé avoir dirigé 295 femmes et 257 enfants vers un autre établissement. Les trois quarts de ces refuges (75 %) n'ont pu accueillir ces femmes et enfants parce qu'ils étaient complets (en hausse comparativement au taux de 71 % en 1999/2000).
- Les résultats de l'Enquête de 2001/02 dénotent une légère baisse par rapport à 1999/2000 du pourcentage de refuges qui offraient des programmes aux enfants victimes ou témoins de violence (68 % par rapport à 75 %).



Renseignements sur les commandes/ abonnements

Les prix n'incluent pas les taxes de ventes

Le produit n° 85-002-XPf au catalogue est publié en version imprimée standard et est offert au prix de 10 \$ CA l'exemplaire et de 93 \$ CA pour un abonnement annuel.

ISSN 1209-6385

Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire	Abonnement annuel
États-Unis	6 \$ CA	78 \$ CA
Autres pays	10 \$ CA	130 \$ CA

Ce produit est aussi disponible sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada, sous le n° 85-002-XIF au catalogue, et est offert au prix de 8 \$ CA l'exemplaire et de 70 \$ CA pour un abonnement annuel. Les utilisateurs peuvent obtenir des exemplaires ou s'abonner en visitant notre site Web à www.statcan.ca et en choisissant la rubrique Produits et services.

ISSN 1205-8882

Juin 2003

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2003

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" – "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 – 1984.



Introduction

Au cours des 30 dernières années, les groupes communautaires ont entrepris de nombreuses mesures et stratégies en vue de réduire la violence au sein des familles. Ces stratégies sont conçues pour réduire la fréquence de la violence et la prévenir, sensibiliser davantage le public à la violence familiale et offrir des services aux victimes, tels qu'un logement aux personnes qui tâchent de fuir la violence. Les Canadiens s'inquiètent davantage au sujet de la violence familiale et sont plus sensibilisés à cet égard. Selon un sondage national d'opinion publique mené par les associés de recherche EKOS en 2002, la majorité des Canadiens (62 %) ont déclaré que le problème de la violence familiale dans notre société est plus sérieux aujourd'hui qu'il y a 10 ans. Les trois quarts des Canadiens étaient d'avis que la violence familiale devrait être une priorité principale du gouvernement fédéral (77 %) ainsi que de leur collectivité (76 %).

La violence familiale peut prendre de nombreuses formes, y compris la violence physique et sexuelle, les menaces, le harcèlement ainsi que l'exploitation financière et la violence psychologique, qui peuvent comporter des conséquences graves et préjudiciables pour les victimes. Selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 1999, la violence dans les unions de droit et de fait est une réalité à laquelle bon nombre de femmes et d'hommes font face. Les femmes et les hommes déclarent des taux similaires de violence aux mains de leur partenaire intime. Les femmes sont toutefois plus susceptibles de subir des formes graves de violence (p. ex., être battues, étranglées et agressées sexuellement). En outre, les femmes sont trois fois plus susceptibles d'être blessées, cinq fois plus susceptibles d'avoir besoin de soins médicaux, et cinq fois plus susceptibles de craindre pour leur vie en raison de la violence (*La violence familiale au Canada, 2002*). Par ailleurs, les femmes représentent la majorité des victimes d'homicide sur le conjoint, c'est-à-dire la forme la plus grave de violence familiale.

Une mesure, qui a été prise en vue de venir en aide aux femmes et aux enfants qui cherchent à fuir la violence, est la mise en place d'un réseau substantiel de refuges. Un nombre de facteurs influent sur la décision d'une femme de recourir à un refuge, notamment l'accessibilité et la sensibilisation à ce service, l'incidence de la décision sur les autres aspects de la vie de la victime, tels que la garde des enfants, la crainte de représailles aux mains de l'agresseur, et la répugnance en raison de la honte ou de l'embarras.

La mise en place de refuges afin de fournir un hébergement temporaire sûr aux femmes et aux enfants victimes de mauvais traitements remonte aux années 1970. Depuis, les efforts conjugués des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que des groupes communautaires ont entraîné l'établissement de plus de 500 refuges au Canada. Il y a également de nombreux autres programmes provinciaux, territoriaux et communautaires qui offrent des services et programmes aux femmes victimes de violence. Ceux-ci comprennent les dépenses d'exploitation et d'entretien courants des refuges, les programmes de counselling et de prévention, les services juridiques, et les programmes de sensibilisation publique.

Plusieurs récentes évaluations canadiennes ont examiné l'efficacité de l'aide offerte par les refuges aux femmes et aux enfants violentés. Une évaluation réalisée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a révélé qu'une proportion élevée des 9 000 résidents dans les 77 refuges visés par l'étude au cours d'une année ont qualifié le soutien et les services offerts de « valables ». De même, l'Enquête sur la violence envers les femmes (EVEF) de 1993 a signalé que 81 % des femmes qui ont eu recours à un refuge étaient d'avis que celui-ci leur avait été utile (Rodgers, 1994). De plus, l'évaluation de 68 refuges de deuxième étape, financée par le programme l'Étape suivante de la SCHL, a permis de conclure que l'accessibilité à un refuge de deuxième étape était un facteur critique de la décision de ne pas retourner à un partenaire violent (SPR Associates, 1997).

À l'heure actuelle, il n'y a pas de refuges au Canada qui offrent exclusivement des services d'hébergement aux victimes masculines de violence familiale. Toutefois, certains refuges offrent certains services à ces hommes.

L'Enquête sur les maisons d'hébergement est acheminée à tous les organismes dans l'ensemble du Canada qui offrent des services d'hébergement aux femmes violentées. Afin de brosser le tableau exact des établissements qui offrent des services aux femmes violentées et à leurs enfants ainsi que de l'éventail des services offerts, l'Enquête vise les refuges pour femmes violentées et leurs enfants qui sont financés à l'échelon provincial ainsi que les organismes qui offrent des services qui ne sont pas exclusivement destinés aux femmes violentées et à leurs enfants. Ainsi, les refuges tels que les YWCA, le réseau de maisons d'hébergement et les refuges d'urgence généraux sont visés par l'Enquête.

L'Enquête sur les maisons d'hébergement est un recensement mené auprès des établissements d'hébergement tous les deux ans. Les questionnaires sont postés à tous les refuges connus qui offrent des services d'hébergement (un refuge) aux femmes violentées dans tous les territoires et provinces. Des renseignements sont recueillis concernant les caractéristiques des établissements et les services offerts au cours de la période antérieure de 12 mois. L'Enquête comprend également un aperçu instantané d'une journée qui renseigne sur les caractéristiques des femmes et des enfants résidant dans les refuges ce jour-là.

Types de refuge

Le terme refuge est utilisé dans un sens large pour désigner tous les établissements d'hébergement qui accueillent les femmes violentées et leurs enfants à charge. Dans l'Enquête sur les maisons d'hébergement, les types de refuge sont définis comme suit :

Maison d'hébergement – hébergement d'urgence de première étape de courte ou de moyenne durée (1 jour à 11 semaines).

Maison d'hébergement de deuxième étape – hébergement de longue durée (3 à 12 mois) en lieu sûr avec services de soutien et d'aiguillage, conçu pour aider les femmes pendant qu'elles se cherchent un refuge permanent.

Réseau de maisons d'hébergement – réseau de maisons privées dans les régions rurales ou éloignées où il n'existe pas de véritables refuges. Il s'agit d'un hébergement d'urgence auxiliaire de très courte durée (1 à 3 jours).

Centre ou refuge d'urgence pour femmes – lieu de dépannage (aide temporaire) de courte durée (1 à 21 jours) pour les femmes et leurs enfants à charge.

Refuge d'urgence – hébergement de courte durée (1 à 3 jours) pour un vaste éventail de population. Cette forme d'hébergement n'est pas réservée uniquement aux femmes violentées et peut accueillir des hommes aussi bien que des femmes. On peut y héberger des personnes qui ne sont pas victimes de violence mais qui se trouvent sans endroit où rester en raison d'une situation d'urgence (p. ex., expulsion pour non-paiement du loyer). Outre les services d'hébergement (logement et repas), ces refuges offrent très peu d'autres services à sa clientèle.


Centre de ressources familiales – il s'agit d'une initiative du gouvernement de l'Ontario qui dessert un vaste éventail de clients qui obtiennent une gamme variée de services d'information, d'aiguillage et d'hébergement.

Autre – cette catégorie comprend tous les autres établissements ou refuges qui ne sont pas classés ailleurs. Cette catégorie peut comprendre les Centres de prévention de la violence familiale en milieu rural de l'Alberta, le Refuge provisoire au Manitoba, et d'autres types de refuge d'urgence, tels que les YWCA. Il se peut que ces services ne soient pas réservés uniquement aux femmes violentées.

L'objet du présent *Juristat* est de donner des renseignements à l'échelon national sur le nombre de femmes et d'enfants qui ont demandé refuge en raison des mauvais traitements à leur endroit au cours de la période de 12 mois qui a pris fin le 31 mars 2002, de même qu'un profil des caractéristiques des établissements qui desservent ces femmes ainsi que des clients desservis le jour de l'aperçu instantané, c'est-à-dire le 15 avril 2002. Dans la mesure du possible, des comparaisons sont faites entre les cycles d'enquête de 1997/98 et de 1999/2000 (dont le taux de réponse est de 91 et 92 % respectivement). De plus, comme les caractéristiques des refuges ainsi que des femmes et des enfants qui y résident peuvent changer au fil du temps et que le nombre de refuges continue de changer (en raison de l'ouverture et de la fermeture de refuges et des changements de leur désignation), une façon de mesurer ces changements au fil du temps est de tenir constant le nombre de refuges visés par l'étude. Un fichier des données sur les tendances a été créé, qui renferme seulement les établissements ayant répondu aux cycles d'enquête de 1998, 2000 et 2002 afin de pouvoir relever les tendances de la clientèle desservie et des services offerts. Des renseignements représentatifs des tendances d'un sous-ensemble de 359 refuges qui ont répondu aux cycles d'enquête de 1998, 2000 et 2002 sont également présentés¹.

¹ Au moment de présenter les données sur les tendances, l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 1997/98, 1999/2000 et 2001/02 sera désignée comme si ces renseignements s'appliquaient uniquement à l'année au cours de laquelle l'Enquête a été effectuée. Dans les faits, l'information annuelle de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 1997/98 couvrait la période du 1^{er} avril 1997 au 31 mars 1998, et le jour de l'aperçu instantané était le 20 avril 1998. Le cycle de 1999/2000 a couvert la période du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2000, pour ce qui est de l'information annuelle, et le jour de l'aperçu instantané était le 17 avril 2000. De plus, le cycle de 2001/02 a porté sur la période du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002, pour ce qui est de l'information annuelle, et le jour de l'aperçu instantané était le 15 avril 2002.

Tableau 1

 Nombre de refuges en activité et de refuges qui ont répondu à l'Enquête sur les maisons d'hébergement 2001/02			
	Nombre de refuges en activité	Nombre de refuges qui ont répondu	%
Canada	524	482	92
Terre-Neuve-et-Labrador	14	13	93
Île-du-Prince-Édouard	4	4	100
Nouvelle-Écosse	20	18	90
Nouveau-Brunswick	16	15	94
Québec	111	103	94
Ontario	152	142	93
Manitoba	25	23	92
Saskatchewan	23	21	91
Alberta	40	36	90
Colombie-Britannique	100	91	91
Yukon	6	5	83
Territoires du Nord-Ouest	8	7	88
Nunavut	5	4	80

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement, 2001/02.

Profil des établissements

Changement de la répartition des types de refuge déclarants

Le 15 avril 2002, 524 refuges offraient des services d'hébergement aux femmes violentées et à leurs enfants, suivant la définition de refuge employée dans l'Enquête, dans l'ensemble du Canada. Parmi les 524 refuges avec lesquels on a communiqué dans le cadre de l'Enquête en 2001/02, 482 ou 92 % y ont répondu (voir le tableau 1)². En 1999/2000, 467 refuges ont répondu à l'Enquête, parmi les 508 avec lesquels on a communiqué. Vingt-cinq nouveaux établissements ont répondu à l'Enquête en 2001/02; toutefois, il importe de souligner qu'une augmentation du nombre de nouveaux établissements ne signifie pas nécessairement une hausse correspondante du nombre de refuges. À titre d'exemple, si un refuge offre plus d'un genre

de service d'hébergement (c.-à-d. une maison d'hébergement et un refuge de deuxième étape), un questionnaire doit être rempli pour chaque type d'établissement. Le nombre de places accessibles aux femmes violentées ne s'accroît pas nécessairement en raison de l'ajout d'autres types d'établissement. Parmi les 25 nouveaux refuges qui ont répondu à l'Enquête en 2001/02, 64 % (16) se trouvaient dans des refuges existants³. Au nombre

² L'exclusion de certains refuges ainsi que la non-réponse à certaines questions par les refuges participants signifient que certains renseignements fondés sur l'Enquête de 2001/02 sont sous-dénombrés ou incomplets. Cela n'est pas le cas de l'information qui s'appuie sur le fichier des données sur les tendances.

³ Les refuges peuvent comprendre de nombreux types d'établissement pour un nombre de raisons, notamment les facteurs liés à l'exploitation tels que les coûts, la durée du séjour des résidents, l'emplacement (dans les régions urbaines ou suburbaines, rurales et dans les réserves) ainsi que l'absence de possibilités d'hébergement pour les femmes et les enfants au moment de leur départ du refuge.

Tableau 2

	Nombre d'admissions annuelles de refuge et établissement par province, 2002												
	Total	Type d'établissement									Total	Femmes	Enfants
		Maison d'hébergement			Maison d'hébergement de deuxième étape			Réseau de maisons d'hébergement					
		Total	Femmes	Enfants	Total	Femmes	Enfants	Total	Femmes	Enfants			
Canada	101 248	53 390	28 963	24 427	3 620	1 470	2 150	684	380	304			
Terre-Neuve-et-Labrador	1162	978	514	464	2	1	1	0	0	0			
Île-du-Prince-Édouard	232	155	80	75	77	33	44	0	0	0			
Nouvelle-Écosse	1 897	1 695	970	725	202	147	55	0	0	0			
Nouveau-Brunswick	2 131	1 865	1 056	809	79	36	43	0	0	0			
Québec	21 148	14 682	8 642	6 040	137	61	76	0	0	0			
Ontario	34 588	14 670	7 571	7 099	1 906	718	1 188	0	0	0			
Manitoba	6 565	459	180	279	425	160	265	0	0	0			
Saskatchewan	4 572	2 234	930	1 304	107	42	65	11	4	7			
Alberta	10 642	1 881	856	1 025	301	109	192	0	0	0			
Colombie-Britannique	15 909	13 247	7 442	5 805	361	151	210	673	376	297			
Yukon	754	699	391	308	19	11	8	0	0	0			
Territoires du Nord-Ouest	1 030	825	331	494	4	1	3	0	0	0			
Nunavut	618	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
		Centre d'urgence pour les femmes			Refuge d'urgence			Centre de ressources familiales			Autres		
		Total	Femmes	Enfants	Total	Femmes	Enfants	Total	Femmes	Enfants	Total	Femmes	Enfants
Canada	17 154	8 437	8 717	19 934	13 413	6 521	1 883	930	953	4 583	2 308	2 275	
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0	0	151	151	0	0	0	0	31	27	4	
Île-du-Prince-Édouard	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nouvelle-Écosse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nouveau-Brunswick	187	132	55	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Québec	502	238	264	4 772	4 759	13	0	0	0	1 055	679	376	
Ontario	3 780	1 936	1 844	9 435	5 631	3 804	1 883	930	953	2 914	1 280	1 634	
Manitoba	3 909	1 880	2 029	1 651	646	1 005	0	0	0	121	45	76	
Saskatchewan	368	144	224	1 671	883	788	0	0	0	181	85	96	
Alberta	7 186	3 488	3 698	1 058	498	560	0	0	0	216	135	81	
Colombie-Britannique	367	297	70	1 196	845	351	0	0	0	65	57	8	
Yukon	36	15	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Territoires du Nord-Ouest	201	65	136	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nunavut	618	242	376	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

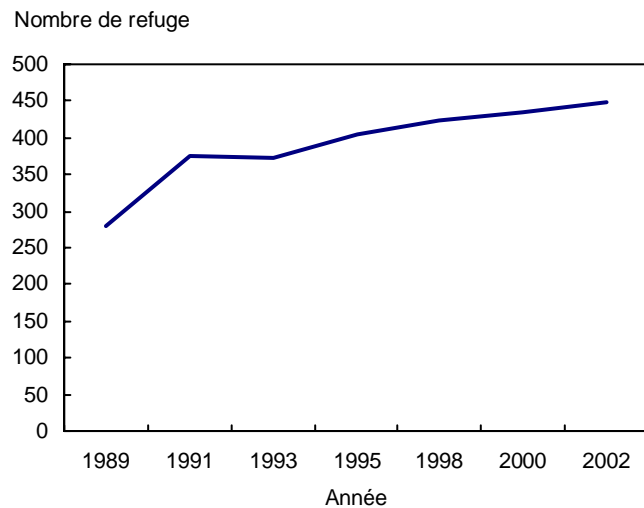
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement, 2001-2002.

des 40 nouveaux refuges qui ont répondu à l'Enquête en 1999/2000, 60 % (24) se trouvaient dans des refuges existants. En 2001/02, plus de la moitié (14 ou 56 %) de tous les nouveaux établissements étaient des refuges d'urgence et des centres d'urgence pour femmes.

Si l'on compte seulement l'ouverture de nouveaux établissements, à l'exclusion de ceux qui se trouvent dans les refuges actuels, le nombre de refuges qui ont fermé leurs portes en 2001/02 est supérieur aux nouveaux refuges créés au cours de cette période de déclaration (19 fermetures comparativement à 14 ouvertures). En 1999/2000, huit refuges ont fermé leurs portes, et en 1997/98, ce nombre était de six.

Figure 1

Le nombre de refuges pour femmes maltraitées continue d'augmenter



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement, 2001/02.

Le nombre d'admissions annuelles dans les refuges continue d'augmenter. Au cours de l'année qui a pris fin le 31 mars 2002⁴, il y a eu 101 248 admissions dans les 482 établissements qui ont répondu à l'Enquête, soit 55 901 femmes et 45 347 enfants (voir le tableau 2). En 1999/2000, il y a eu 96 359 admissions dans les 448 établissements qui ont répondu à cette question dans l'Enquête, c.-à-d. 57 182 femmes et 39 177 enfants. Selon l'Enquête de 1997/98, 90 792 femmes et enfants à charge ont été admis dans 413 refuges⁵. L'accroissement du nombre de femmes et d'enfants admis dans les refuges est également reflété dans les données le jour de l'aperçu instantané. Le 15 avril 2002, il y avait 6 286 femmes et enfants qui résidaient dans les refuges. Il s'agit d'une augmentation par rapport aux 5 351 femmes et enfants dans les refuges le jour de l'aperçu instantané en 1999/2000, et aux 6 115 femmes et enfants hébergés dans les refuges le jour de l'aperçu instantané en 1997/98.

Chute du taux de femmes et d'enfants résidant dans les refuges principalement en raison de la violence à leur endroit

Bien qu'il y ait eu accroissement du nombre de femmes et d'enfants résidant dans les refuges, la proportion de femmes et d'enfants qui y résidaient principalement en raison de la violence à leur endroit a diminué. L'aperçu instantané pris à 12 h, le 15 avril 2002, a révélé que 73 % des femmes et 84 % des enfants qui résidaient dans les refuges y étaient pour fuir la violence (voir le tableau 3). Il s'agit d'une baisse par rapport à 81 % des femmes et à 91 % des enfants qui résidaient dans les refuges en raison de mauvais traitements infligés le jour de l'aperçu instantané en 2001, et à 80 % des femmes et enfants le jour de l'aperçu instantané en 1998.

⁴ La période de déclaration particulière peut varier. Les refuges devaient indiquer des renseignements pour la période de 12 mois qui a pris fin le 31 mars 2002, ou encore selon leur propre période financière de 12 mois.
⁵ Les taux de réponse étaient très élevés à la fois pour 2001/02 (92 %), 1999/2000 (92 %) et 1997/98 (91 %) ; c'est pourquoi le biais de non-réponse est minime.

Tableau 3

Raison(s) de l'admission des femmes résidant dans les refuges, 15 avril 2002

	Nombre	Pourcentage
Total des femmes	3 287	100
Cas de mauvais traitements	2 401	73
Situation autres que les mauvais traitements	886	27
Situations de violence	2 401	100
Mauvais traitements physiques	1 768	74
Agression sexuelle	688	29
Exploitation financière	1 067	44
Mauvais traitements psychologiques	2 046	85
Menaces	1 286	53
Harçèlement	876	36
Autre forme de mauvais traitements	109	5
Total des femmes ayant des responsabilités parentales	1 689	100
Protection des enfants contre :		
les mauvais traitements physiques	395	23
l'agression sexuelle	95	6
les menaces	352	21
les mauvais traitements psychologiques	726	43
la négligence	196	12
l'observation des mauvais traitements subis par leur mère	966	57
Situations autres que les mauvais traitements	886	100
Hébergement de secours	335	38
Incapacité de trouver un logement à prix abordable	506	57
Problèmes de logement à court terme	278	31
Problèmes de santé mentale	348	39
Alcoolisme et toxicomanie	358	40
Autre	231	26
Raison inconnue	18	2

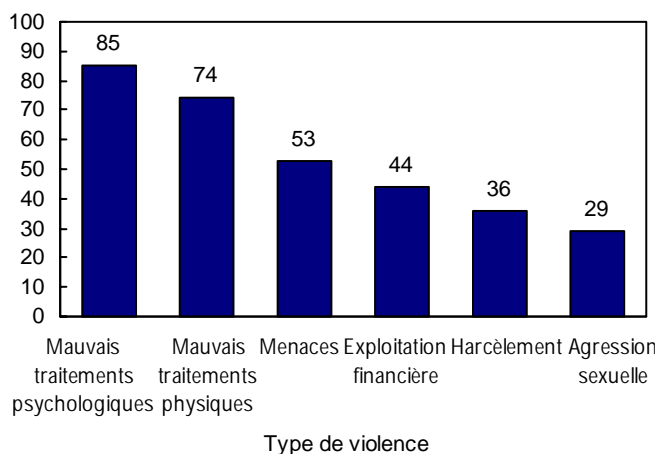
Nota : Les pourcentages ne donnent pas 100% en raison des réponses multiples.
 Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement, 2001/02.

Parmi les femmes qui se trouvaient dans les refuges pour échapper à la violence en 2002, 85 % tâchaient de fuir la violence émotive ou psychologique, 74 % la violence physique, 53 % les menaces, 44 % l'exploitation financière, 36 % le harcèlement, et 29 % la violence sexuelle (voir la figure 2). Parmi les femmes résidant dans les refuges pour des raisons autres que la violence, la majorité (57 %) ne pouvaient se trouver un refuge abordable, et 31 % faisaient face à des difficultés de logement à court terme.⁶

Figure 2

Femmes résidant dans des refuges selon le type de mauvais traitements, 15 avril, 2002

Pourcentage



Nota : Le total des pourcentages ne correspond pas à 100 en raison des réponses multiples.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement, 2001/02.

Changements de la constitution des types de refuge

La baisse du taux de femmes et d'enfants qui résidaient dans les refuges en raison de la violence peut s'expliquer par les changements de la constitution des types de refuge. En 2001/02, les maisons d'hébergement représentaient 54 % (259) des 482 refuges qui ont répondu à l'Enquête, soit une diminution par rapport à 58 % en 1999/2000 (269 sur 467 refuges qui ont déclaré des données au cycle d'enquête de 1999/2000). Le nombre de refuges d'urgence et de centres d'urgence pour femmes déclarants a augmenté, passant de 75 en 1999/2000 (16 % des refuges déclarants) à 99 en 2001/02 (20 % des refuges déclarants). L'Ontario a signalé les changements les plus importants de la constitution des types de refuge entre 1999/2000 et 2001/02, c'est-à-dire une baisse du nombre de maisons d'hébergement (65 à 53) et une hausse de refuges d'urgence et de centres d'urgence pour femmes (30 à 45).

Des résultats similaires sont mis en évidence par les données sur les tendances qui permettent de vérifier l'incidence des changements dans les taux de réponse au fil du temps sur la répartition des types de refuge, en tenant compte seulement des établissements qui ont déclaré des données en 1998, 2000 et 2002. En 1998, 237 (66 %) des 359 refuges compris dans les

données sur les tendances étaient des maisons d'hébergement (voir le tableau 4). Ce nombre a chuté avec le temps et est passé à 225 (63 %) en 2000, puis à 218 (60 %) en 2002. Au cours de la même période, le nombre de refuges d'urgence et de centres d'urgence pour femmes est passé d'un creux de 40 (11 %) en 1998, au nombre de 48 (14 %) en 2000, à un pic de 58 (16 %) en 2002, ce qui dénote que certains refuges peuvent avoir changé de désignation, c'est-à-dire de maison d'hébergement à refuge d'urgence. Les refuges d'urgence généraux offrent des services à un vaste éventail de la population et non uniquement aux femmes violentées. Les facteurs liés à l'exploitation, tels que les coûts, l'accessibilité à des fonds suivant le type de refuge, la nature et la durée du séjour des résidents, peuvent expliquer le nombre réduit de maisons d'hébergement et l'augmentation correspondante du nombre de refuges d'urgence généraux et de centres d'urgence pour femmes.

Tableau 4

Changements de la répartition des types de refuge au fil du temps, 1998-2002

Types de refuge ¹	Année					
	1998		2000		2002	
	No.	%	No.	%	No.	%
Total	359	100	359	100	359	100
Maison d'hébergement	237	66	225	63	218	60
Maison d'hébergement de deuxième étape	49	14	51	14	51	14
Réseau de maisons d'hébergement	11	3	11	3	11	3
Centre d'urgence pour les femmes	19	5	21	6	32	9
Refuge d'urgence	21	6	27	8	26	7
Centre de ressources familiales	11	3	12	3	10	3
Autre	11	3	12	3	11	3

Le total des pourcentages ne correspond pas à 100 en raison des réponses multiples.

¹ Les chiffres portent seulement sur les 359 refuges qui ont répondu à cette question lors des cycles de l'enquête menés en 1998, 2000 et 2002.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement, 1998-2002.

Bien qu'il y ait eu diminution du nombre de maisons d'hébergement, la proportion de résidentes dans ce type de refuge en raison des mauvais traitements infligés est élevée. En 2001/02, 84 % des résidentes dans les maisons d'hébergement s'y étaient réfugiées en raison de la violence à leur endroit. Quatre-vingt quinze pour cent des femmes dans les refuges de deuxième étape, 65 % des résidentes dans les centres d'urgence pour femmes, 43 % des résidentes dans les refuges d'urgence généraux, 40 % des résidentes dans les centres de ressources familiales, et 46 % des femmes dans les autres types d'établissement s'y trouvaient pour échapper à la violence.

Le taux moyen de femmes violentées résidant dans les refuges partout au Canada était de 18,7 pour 100 000 femmes âgées de 15 ans et plus. La répartition des taux selon la province montre que le taux de recours aux refuges par les femmes violentées était le plus élevé au Yukon, c'est-à-dire 9 fois plus important

⁶ Le total des pourcentages ne correspond pas à 100 en raison des réponses multiples.

que la moyenne nationale (103,2 pour 100 000 femmes de 15 ans et plus). Le taux des Territoires du Nord-Ouest était également élevé (84,1 pour 100 000 femmes) ainsi que le taux du Nunavut (58,4 pour 100 000 femmes). Venait ensuite le Manitoba avec son taux de recours aux refuges par les femmes violentées de 21,3 pour 100 000 femmes. Les refuges à Terre-Neuve-et-Labrador ont déclaré le taux le plus faible (12,4 pour 100 000 femmes). Les écarts entre les taux provinciaux ne reflètent pas nécessairement les différences quant à la fréquence de la violence, mais peuvent être touchés par l'accessibilité et la taille des refuges, l'aire de desserte, et le nombre de refuges qui ont participé à l'Enquête dans chaque province et territoire.

Tableau 5

Taux¹ de femmes résidant dans les refuges, admises pour des raisons de mauvais traitements, par province et territoire, le 15 avril 2002			
	Nombre de résidentes admises pour mauvais traitements	Nombre de femmes dans la population 15 ans et plus	Taux pour 100 000 femmes de 15 ans et plus
Canada	2 401	12 843 183	18,7
Terre-Neuve-et-Labrador	28	225 506	12,4
Île-du-Prince-Édouard	12	57 486	20,9
Nouvelle-Écosse	85	399 042	21,3
Nouveau-Brunswick	64	317 038	20,2
Québec	458	3 114 217	14,7
Ontario	1 019	4 901 792	20,8
Manitoba	99	464 033	21,3
Saskatchewan	70	405 851	17,2
Alberta	189	1 213 604	15,6
Colombie-Britannique	348	1 710 156	20,3
Yukon	12	11 631	103,2
Territoires du Nord Ouest	12	14 268	84,1
Nunavut	5	8 559	58,4

¹ Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations démographiques sont fournies par Statistique Canada, Division de la démographie. Populations au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires mises à jour pour 2002.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement, 2001/02.

La grande majorité des femmes violentées qui demeuraient dans des refuges le 15 avril 2002 cherchaient à échapper à la violence aux mains de leur partenaire intime (82 %), soit leur conjoint de droit ou de fait (66 % en 2001/02, ce qui représente une baisse par rapport à 68 % en 1999/2000), ex-conjoint ou ex-partenaire (10 % en 2001/02, en baisse par rapport à 14 % en 1999/2000) ou amoureux ou ex-amoureux (5 % en 1997/98 et 1999/2000, et 6 % en 2001/02). En outre, 6 % des femmes ont été violentées par une personne apparentée, un ami, un fournisseur de soins ou un symbole d'autorité, ce qui représente une baisse de 11 % par rapport à 1999/2000 et une hausse de 8 % par rapport à 1997/98. Pour ce qui est de 4 % des femmes en 1999/2000 et de 9 % en 2001/02, les refuges n'ont pu préciser le genre de relation en cause.

Réduction du nombre d'enfants accompagnant leur mère à un refuge

Au cours de l'année qui a pris fin le 31 mars 1998, 74 813 personnes (38 920 femmes et 35 893 enfants) ont été admises

Tableau 6

Caractéristiques des femmes maltraitées hébergées dans des refuges selon l'âge, la situation parentale, le type de déficience et le lien avec l'agresseur, 15 avril 2002

	Nombre	Pourcentage
Nombre total de femmes admises pour des raisons de mauvais traitements	2 401	100
Âge		
15 à 24	456	19
25 à 34	846	35
35 à 44	633	26
45 à 54	222	9
55 et plus	79	3
Âge inconnu	169	7
Situation parentale		
Hébergées avec des enfants	1 294	54
Hébergées sans enfants	395	16
Hébergées et n'ayant pas d'enfants	528	22
Situation parentale inconnue	184	8
Déficience		
Physique	151	6
Autre	156	6
Aucune déficience	1 120	47
Ne sais pas	99	4
Lien entre la femme et l'agresseur		
Conjoint/conjoint de fait	1 584	66
Ex-conjoint/ex-partenaire	252	10
Petit ami/ancien petit ami	149	6
Personne apparentée	141	6
Autre	62	3
Ne sais pas	213	9

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement, 2001/02.

dans les 355 refuges qui ont répondu à cette question lors des trois cycles d'enquête. Au cours de l'année qui a pris fin le 31 mars 2000, le nombre de résidents admis dans ces établissements a chuté à 67 995 (36 736 femmes et 31 259 enfants), et avait augmenté légèrement le 31 mars 2002, passant à 71 273 (38 738 femmes et 32 535 enfants) (tableau 4.1). Le nombre réduit d'enfants dans les refuges a contribué le plus au recul global des admissions annuelles dans ces établissements; on a observé une diminution de 10 % du nombre d'enfants qui ont accompagné leur mère dans les refuges de 1998 à 2002. Par comparaison, le nombre de femmes admises de 1998 à 2002 a fléchi de 2 %.

Les données sur les tendances le jour de l'instantané dénotent des résultats similaires aux données annuelles sur les admissions, c'est-à-dire qu'il y a eu une baisse du nombre d'enfants qui ont accompagné leur mère dans les refuges au fil du temps. Du 20 avril 1998 au 15 avril 2002, le nombre d'enfants résidents a fléchi de 8 %. Il y a également eu une baisse du pourcentage de femmes maltraitées admises avec leurs enfants chaque jour de l'instantané au cours des trois périodes de déclaration⁷. Le pourcentage de femmes maltraitées admises avec leurs enfants a chuté de 58 % à 56 %, puis à 54 %.

⁷ Au total, 357 refuges ont répondu à cette question en 1998, 2000 et 2002.

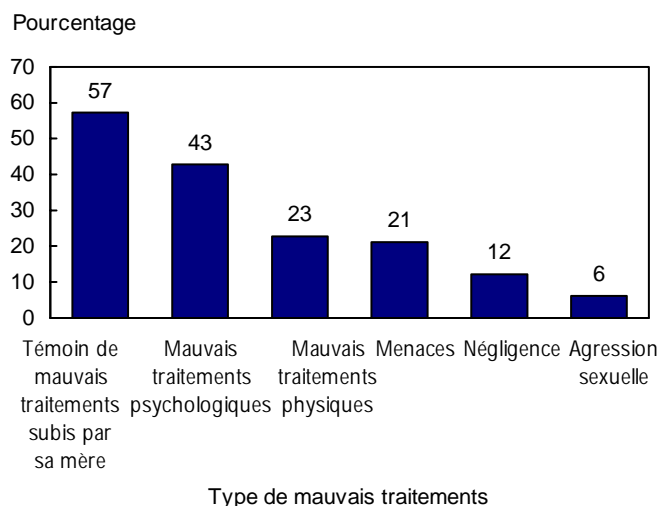
Le nombre réduit d'enfants qui ont accompagné leur mère à un refuge a coïncidé avec les modifications apportées aux politiques provinciales de protection de l'enfance, selon lesquelles les enfants peuvent maintenant être pris en charge par les organismes de protection de l'enfance lorsque leur mère a subi des mauvais traitements. Cette réduction peut également s'expliquer par le nombre accru de refuges d'urgence de courte durée et le nombre réduit de maisons d'hébergement de longue durée.

Accroissement du pourcentage de femmes voulant protéger leurs enfants pour qu'ils ne soient pas témoins de violence

Bien qu'il y ait diminution de la proportion d'enfants qui ont accompagné leur mère à un refuge, la proportion de femmes ayant des responsabilités parentales, qui ont déclaré vouloir protéger leurs enfants pour qu'ils ne soient pas témoins de la violence à leur endroit, s'est accrue. Le 15 avril 2002, plus de la moitié des femmes ayant des responsabilités parentales (57 %) ont emmené leurs enfants à un refuge pour les protéger, de façon qu'ils ne soient pas témoins de la violence à leur endroit. Cela représente une augmentation par rapport au taux de 49 % établi en 1999/2000. Les données sur les tendances montrent également l'accroissement du nombre de femmes ayant des responsabilités parentales qui cherchaient à protéger leurs enfants pour qu'ils ne soient pas témoins des mauvais traitements à leur endroit le jour de l'aperçu instantané en 2000 (50 %) et en 2002 (54 %). Selon l'ESG de 1999, les enfants ont entendu ou vu un parent infliger des mauvais traitements à l'autre dans environ 461 000 ménages, ce qui représente 37 % de tous les ménages où sévit la violence conjugale au cours des cinq années qui ont précédé l'Enquête.

Figure 3

Les femmes qui ont des responsabilités parentales se rendent des refuges pour protéger leurs enfants contre la violence, 15 avril 2002



Nota : Le total des pourcentages ne correspond pas à 100 en raison des réponses multiples.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement, 2001/02.

Parmi les femmes qui résidaient dans un refuge le jour de l'aperçu instantané, 43 % s'y trouvaient pour protéger leurs enfants de la violence psychologique, 23 % voulaient les protéger de la violence physique, 21 % des menaces, 12 % de la négligence, et 6 % de la violence sexuelle (voir la figure 3).

La majorité des enfants qui ont accompagné leur mère à un refuge étaient très jeunes. Les enfants de moins de 5 ans représentaient 39 % de tous les enfants admis, et 32 % étaient âgés de 5 à 9 ans. Les enfants de 10 à 15 ans comptaient pour 21 %, tandis que le groupe le moins important (3 %) étaient âgés de 16 ans et plus. Concernant 4 % des enfants, l'âge était inconnu. Les refuges compris dans le fichier des données sur les tendances montrent le même taux de répartition des enfants selon l'âge au cours des trois périodes de déclaration.

Les jeunes femmes dans les relations de violence continuent de représenter une proportion faible des usagers des refuges

À la fois l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation de 1999 et l'Enquête sur la violence envers les femmes (EVEF) de 1993 ont révélé que les femmes de moins de 25 ans présentaient le taux le plus élevé de violence conjugale et qu'elles sont le plus à risque d'être tuées par leur ex-conjoint (Hotton, 2001). La plus importante proportion de femmes violentées qui résidaient dans les refuges le jour de l'aperçu instantané étaient âgées de 25 à 34 ans, et ce groupe d'âge présentait le taux le plus élevé pour 100 000 habitants.

Admission d'hommes adultes dans les refuges

En 1999/2000 et 2001/02 aucun refuge au Canada n'offrait de service d'hébergement exclusivement aux hommes adultes victimes de violence familiale⁸. Comme dans le cas des femmes, selon la définition, les hommes adultes sont ceux qui sont âgés de 15 ans et plus et qui ont été admis dans un établissement avec ou sans enfants. Les hommes adultes admis avec leur mère sont exclus.

La plupart des établissements ont adopté des politiques en vue d'interdire l'accès aux hommes adultes (89 % en 1999/2000 et 90 % en 2001/02). Sept pour cent des refuges ont une politique en vigueur qui autorise l'admission des hommes adultes (en hausse par rapport à 5 % en 1999/2000), alors que 4 % n'avaient aucune politique en vigueur relative à l'admission à la fois en 1999/2000 et 2001/02. Ce faible accroissement du taux d'admissions des hommes adultes peut s'expliquer par l'augmentation du nombre de refuges d'urgence généraux déclarants. Au total, 1 581 hommes adultes ont été admis dans les refuges. Près de huit sur dix (79 %) ont été admis dans les refuges d'urgence généraux. Cinq pour cent du nombre total d'hommes adultes admis (73) cherchaient à fuir la violence, et parmi les 73 hommes adultes admis, (18) 4 % l'ont été en raison de la violence familiale.

⁸ La Kerby Rotary House à Calgary (Alberta) est un refuge qui vise à répondre aux besoins des victimes âgées de violence familiale et offre des services d'hébergement à la fois aux hommes et aux femmes de plus de 50 ans. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la maison Kerby, veuillez consulter La violence au Canada : un profil statistique, 2003.

Comment obtenir de l'aide

La majorité des collectivités comptent des organismes qui offrent renseignements et appui aux victimes de violence. Pour se sortir de ce genre de situation et obtenir de l'aide, on recommande d'entreprendre les démarches suivantes :

- Assurez-vous que vous et vos enfants êtes en sécurité.**
- Refusez de porter le blâme pour la violence.**
- Appelez un ami ou un membre de la famille en qui vous avez confiance.**
- Appelez un refuge ou un service d'écoute téléphonique d'urgence.**
- Appelez la police.**
- Joignez-vous à un groupe de soutien.**
- Voyez un conseiller.**

Plusieurs de ces recommandations sont également valables pour les hommes victimes de violence conjugale. Bon nombre de grands centres urbains partout au Canada ont des intervenants en pratique privée qui organisent des groupes de soutien pour les hommes violentés ou ont des organisations d'hommes qui peuvent orienter les victimes vers les services accessibles.

Sources : Santé Canada (1995), Association canadienne des radio-diffuseurs (1996), Denise House/Sedna Women's Shelter (1997), Nova Scotia Advisory Council on the Status of Women (1997), gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador (1998), Tutty (1999).

Outre les recommandations ci-dessus, il y a des programmes et des services offerts partout au Canada en vue de joindre et d'aider les femmes violentées. Sont indiqués ci-dessous trois nouveaux programmes et services auxquels les femmes peuvent faire appel.

Shelternet

L'établissement de liens entre les femmes et les refuges locaux est un aspect essentiel de l'intervention communautaire face à la violence à l'endroit des femmes. Shelternet a été lancé en août 2002 et sert de point d'accès aux renseignements et aux liens relatifs aux refuges locaux, aux spécialistes ainsi qu'aux services de consultation et d'écoute téléphonique d'urgence 24 heures sur 24. Shelternet offre également

des liens aux refuges, des plans de sécurité, des questions et réponses au sujet des refuges et des mauvais traitements, et un lieu sûr où les refuges peuvent mettre en commun leurs ressources. Vous pouvez consulter le site Web à l'adresse suivante : www.shelternet.ca.

Support Link (Réseau de soutien)

L'objet de Support Link est d'assurer la sécurité des victimes par la planification et la sensibilisation. Le programme offre des téléphones cellulaires à titre gratuit, du temps d'antenne, la composition pré-programmée du service 911, et la planification intégrale en matière de sécurité personnelle. Ces services sont offerts aux victimes à risque d'agression sexuelle, de violence conjugale et de harcèlement criminel. Afin d'être admissibles au programme, les victimes doivent satisfaire à certains critères : avoir signalé la violence à la police, ne pas cohabiter avec l'accusé, respecter toutes les ordonnances de protection (telles que les ordonnances d'interdiction), accepter de collaborer avec un coordonnateur de Support Link en vue de dresser un plan de sécurité, prendre des contacts réguliers avec le coordonnateur et accepter les modalités de l'entente, avoir des motifs raisonnables de croire qu'elles sont à risque, en plus de comprendre les limites de l'utilisation du téléphone cellulaire, telles que la possibilité de zones de non-desserte. Support Link est une initiative conjointe du gouvernement de l'Ontario, de Rogers AT&T Wireless et d'Ericsson Canada.

Hot Peach Pages

Ce programme a été créé en Saskatchewan et repose sur le principe que les annuaires du téléphone sont un bon moyen de joindre les femmes violentées. Il s'agit d'un service optimal pour l'accès aux renseignements initiaux sur la violence, la sensibilisation et les ressources d'aiguillage. La page Peach est une pleine page dans l'annuaire du téléphone qui renferme des renseignements sur la violence et les organismes d'aide. Elle comprend également une adresse Web qui comporte des liens à des renseignements sur la violence en 40 langues, des renseignements précis qui ciblent certaines personnes (les adolescents, les femmes dans les milieux ruraux, les Autochtones, etc.), une liste d'organismes dans plus de 165 pays, les pages Web des organismes compris dans la liste, et des renseignements détaillés sur la violence.

Intervention du système de justice pénale

La majorité des territoires et provinces ont des directives et procédures en place relatives aux mises en accusation de façon à pouvoir réagir à la violence familiale. Les refuges ne sont cependant pas tenus de déclarer à la police la violence à l'endroit des adultes. Bien que tous les événements déclencheurs qui poussent les femmes à faire appel à un refuge sont, au sens de la définition, des actes criminels qui nécessitent l'intervention de la police, 29 % seulement des femmes dans les refuges en raison de mauvais traitements à leur endroit le 15 avril 2002 avaient déclaré l'incident le plus récent à la police. Des accusations ont été portées dans 60 % de ces cas. Une ordonnance restrictive à l'endroit de l'agresseur a été rendue dans 55 % des cas (en hausse par rapport à 50 % en 1999/2000) signalés à la police, ainsi que dans 91 % des cas dans lesquels des accusations ont été portées (en hausse par rapport à 81 % en 1999/2000). Les données sur les tendances montrent toutefois que la proportion des cas dans lesquels des accusations ont été portées a diminué au cours des trois périodes de déclaration (64 % en 1998, 62 % en 2000, et 60 % en 2002).

Départs et aiguillage

Le 15 avril 2002, 110 femmes et 64 enfants ont quitté avant 12 h les 430 refuges dans l'ensemble du Canada. Une minorité de femmes, c'est-à-dire seulement 12 %, sont retournées à leur conjoint. Le quart (25 %) des femmes ont quitté les refuges pour

un logement de rechange, 12 % sont allées demeurer chez des amis ou parents, 19 % ont occupé un autre logement, 8 % sont rentrées à la maison avec leur conjoint, et concernant 25 % des femmes, leur lieu de résidence était inconnu (voir la figure 4).

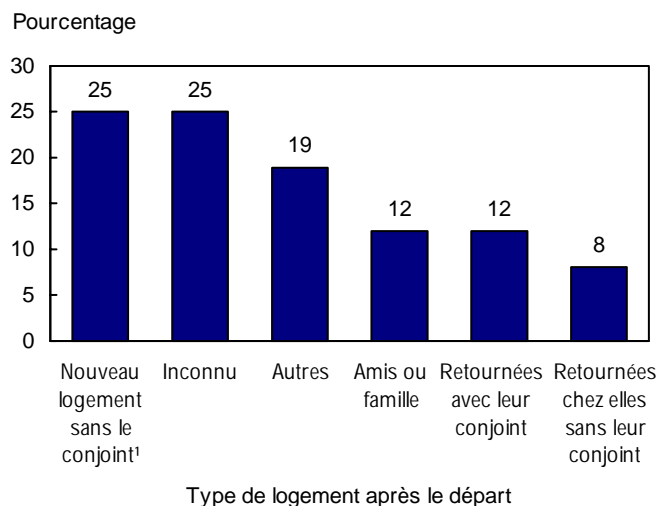
Le nombre de femmes et d'enfants qui ont recours aux refuges ne reflète pas nécessairement les besoins actuels, car il ne comprend pas ceux qui ont été aiguillés vers un autre établissement faute d'espace. Pour cette raison, dans l'Enquête sur les maisons d'hébergement, les refuges devaient indiquer s'ils avaient aiguillé les femmes et les enfants ailleurs le jour de l'aperçu instantané ainsi que les motifs du renvoi. Le 15 avril 2002, 115 refuges ont déclaré avoir aiguillé 295 femmes et 257 enfants ailleurs. Cela représente une hausse de 76 femmes et enfants comparativement à 1999/2000⁹. Les trois quarts de ces refuges (75 %) n'ont pu accueillir ces femmes et enfants parce qu'ils étaient complets (en hausse par rapport à 71 % en 1999/2000). Pour 8 % des refuges, le motif du renvoi était la consommation de drogues ou d'alcool (en baisse par rapport à 12 % en 1999/2000), 9 % pour des troubles de santé mentale, 3 % parce que le nom de la personne figurait sur la liste de non-admission ou de mises en garde (en baisse par rapport à 7 % en 1999/2000), et 17 % pour d'autres motifs (en baisse par rapport à 30 % en 1999/2000)¹⁰.

⁹ Une personne peut avoir été aiguillée ailleurs plus d'une fois le jour de l'aperçu instantané.

¹⁰ Les pourcentages ne totalisent pas 100 % en raison des réponses multiples.

Figure 4

Logement des femmes après qu'elles ont quitté les refuges, 15 avril, 2002



¹ Les nouveaux logements sans conjoint comprennent les maisons d'hébergement de deuxième étape, les autres refuges d'urgence ou un autre nouveau logement sans le conjoint.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement, 2001/02.

Les données sur les tendances montrent également que le pourcentage de refuges qui ont dû aiguiller les femmes et les enfants vers un autre établissement parce qu'ils étaient complets a augmenté de 10 points au cours des deux périodes de déclaration (58 % en 2000 et 68 % en 2002).

Services variés offerts

Les refuges au Canada offrent des services dans tous les territoires et provinces et desservent des régions variées. En 2001/02, 90 % des refuges ont desservi les régions urbaines comparativement à 88 % en 1999/2000. La desserte des collectivités rurales ou éloignées et la prestation de services indiqués sur le plan culturel aux Autochtones qui vivent dans les réserves présentent des défis courants pour les refuges. En 2001/02, 42 % des refuges ont desservi les régions rurales, ce qui représente une baisse par rapport à 47 % en 1999/2000. Vingt-huit pour cent des refuges ont offert des services dans les réserves, soit une baisse par rapport à 34 % en 2001/02¹¹.

En plus d'assurer un hébergement sûr, la majorité des refuges offrent des services variés à la fois aux résidents et aux femmes dans la collectivité. Ces services sont l'aiguillage, les renseignements juridiques, le soutien psychologique, le transport, l'intervention en cas de crise ainsi que le counselling, et ceux-ci visent à aider les femmes qui ont quitté des relations de violence à faire des choix difficiles en vue de subvenir à leurs propres besoins ainsi qu'à ceux de leurs enfants et à composer avec les conséquences associées à la violence. Selon l'Enquête sociale générale de 1999, les femmes dans une relation de violence ont déclaré éprouver de la colère (37 %), de la confusion (35 %) de la peine ou de la déception (27 %), ainsi que craindre pour leur sécurité personnelle (39 %), celle de leurs enfants (17 %),

Tableau 7

Régions desservies par les refuges selon la province et le territoire, 2001/02

	Pourcentage desservi :		
	Région urbaine/suburbaine ¹	Région rurale/village ²	Réserve ³
Canada	90	42	28
Terre-Neuve-et-Labrador	85	38	15
Île-du-Prince-Édouard	100	0	0
Nouvelle-Écosse	89	61	22
Nouveau-Brunswick	93	60	27
Québec	88	37	15
Ontario	90	47	39
Manitoba	91	60	52
Saskatchewan	100	62	52
Alberta	94	50	47
Colombie-Britannique	93	28	26
Yukon	60	40	0
Territoires du Nord-Ouest	100	57	43
Nunavut	0	75	0

¹ Les régions urbaines/suburbaines ont des concentrations de population d'au moins 1 000 habitants et une densité de la population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré.

² Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages, et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants.

³ Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mise de côté à l'usage et au profit d'une bande des Premières nations qui est régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.

Note : Le total des pourcentages ne correspond pas à 100 en raison des réponses multiples.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement, 2001/02.

avoir une piètre estime de soi (29 %), être déprimées et ressentir de l'anxiété (27 %), de la honte ou de la culpabilité (19 %) et souffrir de troubles de sommeil (18 %), (Hotton, 2001). Les services offerts par les refuges visent à aborder bon nombre de ces difficultés et sont fonction, dans une large mesure, des fonds accessibles et peuvent varier suivant leur accessibilité dans les collectivités plus grande.

En 2001/02, les refuges ont déclaré un pourcentage réduit de services de consultation collective et de techniques parentales aux résidentes. En 1997/98, 71 % des refuges ont offert des services de counselling collectif, alors qu'en 1999/2000 ce taux a chuté et s'est établi à 68 %, et en 2001/02, à 65 %. De même, le pourcentage de refuges qui ont offert du counselling en techniques parentales a régressé, passant de 82 % en 1997/98, à 75 % en 1999/2000, et à 76 % en 2001/02. La régression de certains services offerts aux résidentes peut s'expliquer par le nombre réduit de maisons d'hébergement et le nombre accru de refuges d'urgence. La principale raison d'être des centres d'urgence pour femmes et des refuges d'urgence est l'hébergement de courte durée, c'est pourquoi les services de counselling peuvent ne pas s'inscrire dans les services de base de certains refuges. De plus, les services non inscrits dans la principale raison d'être d'un refuge peuvent fluctuer en fonction de l'accessibilité des fonds et des ressources.

¹¹ Les pourcentages ne totalisent pas 100 % en raison des réponses multiples.

Le pourcentage de refuges qui ont offert un service d'écoute téléphonique d'urgence s'est accru, passant de 60 % à 64 % de 1997/98 à 1999/2000, et est demeuré constant (64 %) en 2001/02. Le pourcentage de refuges qui ont offert des services médicaux a augmenté, passant de 55 % en 1997/98 à 59 % en 1999/2000, puis a diminué pour s'établir à 53 % en 2001/02. Des questions portant sur le counselling en toxicomanie et les services de santé mentale ont été ajoutées à l'Enquête en 2001/02 afin de broser un tableau plus complet de l'éventail des besoins des clients et des services offerts. Selon la recherche, le fait de devoir composer avec une relation de violence crée beaucoup d'anxiété et peut entraîner chez les femmes la dépression, les crises d'angoisse aiguës, et la consommation abusive de drogues et d'alcool (Tutty, 1998). Plus de la moitié des refuges (56 %) ont déclaré offrir des services de santé mentale et 42 %, du counselling en toxicomanie aux résidentes.

Les services qui sont demeurés constants de 1999/2000 à 2001/02 comprennent le counselling individuel à court terme (89 %), la défense des droits des femmes (87 %), les services spécialisés à l'intention des femmes âgées de 55 ans et plus (84 %), et les services adaptés aux différences culturelles pour les femmes autochtones¹² (63 %). Les services adaptés aux différences culturelles à l'intention des résidents membres de groupes ethno-culturels et de minorités visibles¹³ se sont également accrus, passant de 58 % à 61 %, au même titre que les services à l'intention des femmes atteintes de handicap (62 % à 65 %).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'accessibilité des refuges, une information a été recueillie sur l'accessibilité en fauteuil roulant à l'entrée des bâtiments, aux chambres à coucher et aux salles de bain. Soixante-neuf pour cent des refuges ont déclaré avoir au moins une entrée accessible en fauteuil roulant. La moitié (52 %) des refuges ont indiqué avoir des chambres qui étaient accessibles en fauteuil roulant et 58 %, des salles de bain accessibles en fauteuil roulant. Il convient de souligner que depuis le milieu des années 1990, de nombreux refuges ont amélioré l'accessibilité en recourant au Programme d'amélioration des maisons d'hébergement de la SCHL. Vingt pour cent des refuges offrent des appareils de télécommunications pour malentendants (ATME), et 23 % offrent des services de communication gestuelle et d'interprétation. Dix-huit pour cent offrent du matériel de lecture à gros caractères aux personnes ayant une déficience visuelle; et 5 %, du matériel de lecture en braille.

¹² Les services adaptés aux différences culturelles à l'intention des femmes autochtones sont ceux qui reconnaissent les méthodes traditionnelles de guérison, le recours aux aînés spirituels et aux interprètes, les documents en langue autochtone, ainsi que la reconnaissance et la compréhension des normes et des croyances culturelles des Autochtones.

¹³ Les services adaptés aux différences culturelles à l'intention des femmes membres de groupes ethno-culturels et de minorités visibles comprennent le recours aux interprètes, les documents en diverses langues, ainsi que les intervenants qui sont sensibilisés aux questions d'immigration et aux styles parentaux des différentes cultures.

Tableau 8



Services fournis sur place¹ par les refuges aux résidentes, ex-résidentes et non-résidentes, 2001/02

	Services offerts dans les refuges pour les femmes					
	Résidentes		Non-résidentes		Ex-résidentes	
	No.	%	No.	%	No.	%
Counselling individuel à court terme	429	89	315	65	341	71
Counselling individuel à long terme	161	33	161	33	187	39
Counselling de groupe	314	65	213	44	231	48
Programmes de counselling familial	81	17	47	10	53	11
Service d'écoute téléphonique d'urgence	310	64	334	69	318	66
Services médicaux	258	53	155	32	176	36
Services juridiques	329	68	244	51	261	54
Aide financière ou sociale	326	67	207	43	231	48
Appui à l'autonomie fonctionnelle	341	71	161	33	207	43
Apprentissage de travail ou recherche d'emploi	138	29	71	15	101	21
Amélioration des compétences parentales	366	76	197	41	232	48
Services de renvoi pour logement	399	83	222	46	251	52
Services adaptés aux différences culturelles à l'intention des femmes autochtones	306	63	201	42	214	44
Services adaptés aux différences culturelles à l'intention des femmes des minorités ethnoculturelles ou visibles	296	61	178	37	203	42
Services pour femmes ayant une déficience	316	65	197	41	202	42
Services récréatifs	245	51	62	13	100	21
Défense des droits des femmes	422	87	284	59	332	69
Services spécialisés pour les femmes plus âgées (55 ans et plus)	410	84	95	20	101	21
Autres	114	24	82	17	96	20

¹ Service déclaré en tant que pourcentage des 482 établissements déclarants.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement, 2001/02.

Services aux enfants

Les services offerts aux enfants victimes et témoins de violence familiale représentent une importante composante de la prestation de services par les refuges. En 2001/02, 80 % des refuges offraient un espace récréatif intérieur et 76 % un espace récréatif extérieur aux enfants résidents. Les refuges offraient également un service de counselling collectif (56 %) ainsi que des programmes à l'intention des enfants témoins ou victimes de mauvais traitements (68 %), proportion en baisse par rapport à 75 % en 1999/2000.

Les données du fichier des données sur les tendances indiquent que les services offerts par les refuges aux enfants résidents sont demeurés stables entre 1998, 2000 et 2002.

La prestation de services aux non-résidents et aux ex-résidents est également un aspect important de la charge de travail générale des refuges. En effet, les refuges viennent en aide aux ex-résidentes qui ont besoin d'un soutien courant afin de pouvoir composer avec des facteurs variés, y compris les menaces ultérieures de mauvais traitements, un logement sûr à long terme, ainsi que de l'aide en matière d'emploi et juridique (Tutty, 2001). Le jour de l'aperçu instantané en 2002, les refuges ont reçu 1,4 fois plus de demandes d'aide d'ex-résidents et de non-résidents que le nombre actuel de femmes qui s'y trouvaient. En 2001/02, les refuges ont déclaré une légère régression des services offerts à la fois aux ex-résidents et aux non-résidents comparativement à 1999/2000. Les refuges ont offert de l'aide aux non-résidents¹⁴ par le biais d'un service d'écoute téléphonique d'urgence 24 heures sur 24 (69 %, en baisse par rapport à 75 %), un service de counselling individuel à court terme (65 %, en baisse par rapport à 70 %), un service de défense des droits des femmes (59 %, en baisse par rapport à 64 %), et des services juridiques (51 %, en baisse par rapport à 56 %). La majorité des établissements ont offert aux ex-résidents¹⁵ des services tels

que le counselling individuel à court terme (71 %), en baisse par rapport à 74 %; l'écoute téléphonique d'urgence 24 heures sur 24 (66 %), en baisse par rapport à 71 %; et la défense des droits des femmes (69 %), en baisse par rapport à 70 %. Les services de counselling collectif et juridiques ont également marqué un repli en 2001/02 (passant de 52 % à 48 %, et de 59 % à 54 % respectivement). De nouveau, la prestation de services est fonction du type d'établissement, et ces diminutions peuvent découler du nombre réduit de maisons d'hébergement et du nombre accru de refuges d'urgence.

Les services aux ex-résidents et aux non-résidents sont offerts par téléphone, lettre, télécopieur ou directement aux personnes qui se présentent aux refuges. Le jour de l'aperçu instantané, 482 refuges ont déclaré 1 547 demandes d'aide liées à l'hébergement et 3 149 demandes d'aide non liées à l'hébergement, soit un total de 4 818 demandes de services ce jour-là. Au cours d'un mois, en moyenne, les refuges déclarent 51 742 demandes d'aide liées à l'hébergement, et 71 916 demandes d'aide non liées à l'hébergement.

Les refuges collaborent également au sein de comités de coordination interorganismes en vue d'offrir aux résidents des services et de les aiguiller. La majorité des établissements ont été en mesure d'aiguiller les résidents vers les services offerts dans la collectivité dans les domaines du perfectionnement professionnel ou de la recherche d'emploi, des services de santé mentale, des services juridiques (71 % respectivement), de l'aide financière ou du bien-être social (68 %), des services médicaux (69 %), et des services de counselling individuel à long terme (57 %).

¹⁴ Un non-résident désigne une personne qui n'a jamais résidé dans un refuge mais qui en a obtenu des services, tandis qu'un ex-résident désigne une personne qui y a résidé par le passé et qui a obtenu un service de suivi.

¹⁵ Un ex-résident désigne une personne qui a résidé dans un établissement par le passé et qui reçoit un service de suivi.

Enjeux et défis

Dans l'Enquête sur les maisons d'hébergement, les refuges devaient indiquer leurs trois principaux enjeux et défis auxquels ils feraient face au cours de l'année suivante. Les refuges ont indiqué que les trois principaux enjeux et défis auxquels font face les femmes lorsqu'elles quittent sont : le manque de fonds, et le manque d'espace et de logement abordable.

Les enjeux liés au manque de fonds comprennent :

- la compression dans les services et les fonds pour les nouveaux services
- le manque de fonds pour les programmes d'action communautaire
- l'accroissement des coûts des services publics et du loyer
- le manque de fonds pour former le nouveau personnel et poursuivre la formation du personnel en place
- le personnel suffisant
- les coûts du transport
- les compressions dans l'aide sociale

Les enjeux liés à l'espace comprennent :

- le financement de nouveaux établissements
- le financement en vue de rénover les établissements actuels
- les ressources financières en vue de maintenir les établissements actuels
- les taux d'occupation maximale (surpeuplement) et les séjours de longue durée
- le manque de meubles et d'espace pour de nouveaux lits
- l'accessibilité

Les enjeux liés au logement abordable comprennent :

- le manque de logements subventionnés de longue durée

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), à qui il revient en partie de fournir des fonds aux refuges pour leurs coûts d'immobilisations, a indiqué qu'une des principales préoccupations des refuges était la difficulté d'offrir des services en raison de budgets, de ressources, d'espace et de personnel limités. (*Places et services à l'intention des enfants et des jeunes dans les centres d'hébergement pour familles sans abri*, mai 2001).

Bon nombre des inquiétudes au cours de la prochaine année sont reflétées dans les rapports d'enquête de coroner qui remontent à 1998. En juillet 1998, lors d'une enquête de coroner en Ontario dans le meurtre de Arlene May par son ex-amoureux, Randy Iles, 213 recommandations ont été formulées. Les recommandations générales comprenaient la sensibilisation accrue du public à la violence conjugale et à ses effets sur les victimes et les témoins. Le ministère des Services communautaires et sociaux a également recommandé une politique de tolérance zéro ainsi que l'examen des fonds consentis aux refuges pour femmes violentées et leurs enfants.

Également en Ontario, une enquête de coroner a été ordonnée concernant le meurtre de Gillian Hadley aux mains de son conjoint en juin 2000. Bon nombre des 58 recommandations correspondaient à celles formulées lors de l'enquête sur le meurtre de Arlene May en 1998. L'une des recommandations du rapport dans l'affaire Hadley visait le manque de refuges temporaires sûrs auxquels peuvent recourir immédiatement les femmes lorsqu'elles quittent une relation de violence ainsi que l'aide à long terme sous forme de logements subventionnés. Il était également recommandé que tous les services communautaires de lutte contre la violence à l'endroit des femmes, y compris les refuges, soient pourvus en fonds suffisants.

Suivant ces recommandations, le gouvernement de l'Ontario a établi le Comité mixte sur la violence familiale qui a été chargé de coordonner la mise en œuvre des recommandations du jury.

Services offerts dans des langues variées

Comme la population du Canada s'est de plus en plus diversifiée, de nombreux refuges ont réagi en se dotant de personnel et de bénévoles qui peuvent communiquer et assurer la prestation de services dans des langues variées. En 2001/02, 99 % des refuges ont déclaré pouvoir offrir des services en anglais, 60 % en français, 24 % en vietnamien, 12 % en espagnol, 12 % en ukrainien, 13 % en grec, 9 % en mandarin, et 9 % en punjabi. Vingt-cinq pour cent des refuges offrent également des services en langue autochtone (4 % en inuktitut, 9 % en ojibwa et 12 % en cri) (voir le tableau 9).

Tableau 9

Langues dans lesquelles les refuges offraient des services, 2001/02		
	Nombre	Pourcentage
Anglais	481	99
Français	291	60
Vietnamien	118	24
Grec	64	13
Ukrainien	59	12
Cri	56	12
Espagnol	56	12
Arabe	45	9
Panjabi	45	9
Chinois	44	9
Ojibway	45	9
Néerlandais	38	8
Allemand	38	8
Tagalog	35	7
Portugais	30	6
Autres	26	5
Inuktituk	19	4
Italien	19	4
Polonais	19	4

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement, 2001/02.

Admission de jeunes hommes

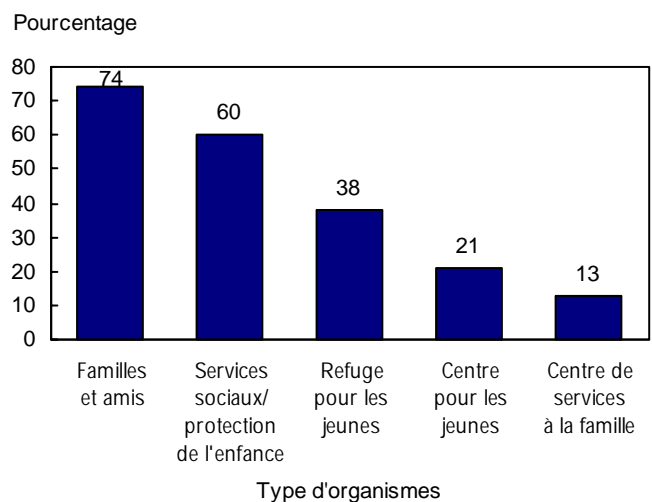
Les refuges pour femmes violentées ont établi des critères en vue de déterminer les personnes qu'ils peuvent admettre. Bien que l'objet des refuges soit d'offrir des services d'hébergement aux femmes violentées et à leurs enfants à charge, des restrictions sont parfois imposées à l'âge des jeunes hommes qui peuvent y accompagner leur mère. L'admission des jeunes hommes est fonction d'un nombre de facteurs, notamment l'âge, la taille et le comportement, tel que l'agressivité. Soixante-douze pour cent des refuges ont indiqué imposer une restriction touchant l'âge. Toutefois, parmi ces refuges, 33 % ont précisé que chaque cas fait l'objet d'un examen particulier. Vingt-quatre pour cent des refuges ont déclaré que bien qu'ils n'aient établi aucune limite d'âge concernant les jeunes hommes, chaque cas est examiné en vue de déterminer si l'admission sera accordée ou refusée. Pour les autres refuges (4 %), les enfants n'y sont pas admis.

Pour ce qui est des refuges qui ont admis des jeunes hommes jusqu'à un âge limite, qu'un examen individuel du cas ait été effectué ou non, 23 % avaient établi l'âge limite à 16 ans, 19 % à 18 ans, 12 % à 14 ans, et 8 % à 15 ans.

Concernant les refuges qui aiguillent vers un autre établissement les jeunes hommes, soit parce qu'ils ont établi un âge limite ou qu'ils ont aiguillé ailleurs les jeunes, les trois quarts (74 %) ont renvoyé les jeunes à des membres de la famille ou amis, 60 % à un organisme d'aide sociale ou de protection de l'enfance, 38 % à un refuge pour jeunes, 21 % à un centre de la jeunesse, 13 % à un centre de service familial (voir la figure 5). Sauf pour ce qui est des renvois à des membres de la famille ou amis, la répartition des types d'organisme vers lesquels les jeunes hommes ont été aiguillés est demeurée constante par rapport à celle de 1999/2000.

Figure 5

Les refuges renvoient les jeunes de sexe masculin aux services sociaux ou aux agences de protection de l'enfance



Nota : Le total des pourcentages ne correspond pas à 100 en raison des réponses multiples.

Les pourcentages sont fondés sur les réponses de 229 établissements qui ont renvoyé des jeunes de sexe masculin à d'autres organismes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement, 2001/02.

Revenus et dépenses

Le revenu combiné total des 451 refuges qui ont déclaré leurs revenus et dépenses annuels se chiffrait à 214 millions de dollars, tandis que le montant total des dépenses d'exploitation se chiffrait à 212 millions de dollars, comparativement au revenu de 171 millions de dollars et aux dépenses de 170 millions de dollars enregistrés en 1997/98, c.-à-d. la dernière fois que cette question figurait dans l'Enquête. Parmi les 409 refuges qui ont déclaré une ventilation détaillée de leur revenu en 2001/02, 85 % du revenu provenait de sources publiques (en hausse par rapport à 82 % en 1997/98), et 150 millions de dollars au total des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, régionaux et des administrations municipales ainsi que des bandes autochtones (en hausse par rapport aux 140 millions de dollars en 1997/98).

En 2001/02, les refuges ont également touché 26 millions de dollars au total de sources non gouvernementales, notamment de dons, de campagnes de collecte de fonds, de loteries provinciales et territoriales, de frais perçus auprès des résidents, de prêts et subventions (pour des réparations et améliorations majeures), et de Centraide (diminution par rapport aux 30 millions de dollars en 1997/98).

Sources de données

Enquête sur les maisons d'hébergement

L'Enquête sur les maisons d'hébergement a été élaborée dans le cadre de l'Initiative fédérale de lutte contre la violence familiale, en consultation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les associations de maisons d'hébergement. L'Enquête a pour objet de recueillir de l'information sur les services d'hébergement offerts aux femmes violentées et à leurs enfants au cours des 12 derniers mois d'exploitation, et de donner un aperçu instantané d'une journée des clients desservis ce jour-là. En 1991-1992, Statistique Canada a commencé à recueillir des renseignements de base sur les services et la clientèle des maisons d'hébergement. L'Enquête a été reprise avec certains changements en 1992/1993, 1994/1995, 1997/98, et 1999/2000.

L'Enquête sur les maisons d'hébergement est une enquête envoi-retour par la poste menée auprès de tous les établissements d'hébergement qui offrent des services aux femmes violentées et à leurs enfants. Parmi les 524 établissements d'hébergement qui offrent des services aux femmes violentées et à leurs enfants, 482 ont retourné leur questionnaire, soit un taux de réponse de 92 %. Des questionnaires distincts ont été remplis par les établissements qui comptaient deux types d'établissement ou plus sous le même nom ou à la même adresse.

Enquête sur la violence envers les femmes (EVEF)

En 1993, Statistique Canada a mené l'EVEF pour le compte de Santé Canada par téléphone en employant les techniques de composition aléatoire. Au total, 12 300 femmes âgées de 18 ans et plus ont été interviewées concernant leur expérience de violence physique et sexuelle depuis l'âge de 16 ans, leurs réactions à cette expérience ainsi que leurs perceptions face à leur sécurité personnelle. Les réponses ont été pondérées afin de représenter les 10,5 millions de femmes dans la population canadienne. Des estimations ont été produites à la fois concernant les taux de violence sur une période de 12 mois et au cours de la vie adulte.

Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation

L'ESG est une enquête annuelle qui assure le suivi des changements dans la société canadienne et qui renseigne sur des questions stratégiques particulières d'intérêt courant ou émergent. Chaque année, l'ESG met l'accent sur divers sujets ordinaires (y compris l'emploi du temps, le soutien social, la famille, la technologie et la victimisation). En 1999, Statistique Canada a réalisé le cycle sur la victimisation de l'ESG pour la troisième fois, les cycles antérieurs ayant été menés en 1998 et 1993. L'Enquête a pour objet de fournir des estimations de la fréquence de huit types d'infraction (suivant les définitions du *Code criminel*) dans la population, d'examiner les facteurs liés

au risque de victimisation, la volonté des victimes de signaler les crimes à la police, les motifs de non-déclaration, et de mesurer les perceptions du public face à la criminalité et au système de justice pénale.

L'ESG est une enquête annuelle par sondage téléphonique auprès de la population hors établissement âgée de 15 ans ou plus dans les 10 provinces. Au total, 26 000 personnes environ ont été interviewées avec un taux de réponse de 81,3 %.

Bibliographie

Allan, B. *La violence conjugale et ses conséquences sur les enfants*, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada, Ottawa, 1991.

Arrala J. Summers (1999). "A Comparative Study of Health, Development and Behavioural Factors in Preschool Children of Battered and Nonbattered Women." *Children's Health Care*. 28(2):189-200.

Association canadienne des radiodiffuseurs. *À vous de réagir : les radiodiffuseurs privés en ondes pour le Canada*, Santé Canada, Ottawa, 1996.

Dauvergne, M. et H. Johnson. 2001 "Les enfants témoins de violence familiale". *Juristat*. Statistique Canada, vol. 21, n° 6. Ottawa: Centre canadien de la statistique juridique.

The Denise House/Sedna Women's Shelter. (1997) *A Guide for an Abused Woman and Those Trying to Help Her*. Oshawa: The Denise House/Sedna Women's Shelter.

Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. *Calling A Crime A Crime, Violence in Families and Relationships: The Criminal Justice Response*, Provincial Strategy Against Violence and Victim Services, St. John's, 1998.

Hotton, Tina. 2001 "La violence conjugale après la séparation". *Juristat*. Statistique Canada, vol. 21, n° 7. Ottawa: Centre canadien de la statistique juridique.

Nova Scotia Advisory Council on the Status of Women. (1997) *Making Changes: A Book for Women in Relationships*. Halifax: Nova Scotia Advisory Council on the Status of Women.

Onyskiw, J. E. (2002) "Health and Use of Health Services of Children Exposed to Violence in Their Families". *Canadian Journal of Public Health*, vol. 93, n° 6.

Pottie Bunge, V. et A. Levett. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 1998*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Ottawa, 1998.

Pottie Bunge, V. et D. Locke. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2000*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Ottawa, 2000.

Rodgers, K. et G. MacDonald (1994) « Les refuges pour femmes victimes de violence au Canada », Tendances sociales canadiennes, Statistiques Canada, Ottawa, automne 1994.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. (1994) *Project Haven Evaluation: Highlights*. Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. (2001) *Places et services à l'intention des enfants et des jeunes dans les centres d'hébergement pour les familles sans abri*. Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et de logement.

SPR Associates Inc, 1997, *Un endroit où aller : évaluation du programme l'étape suivante de logements de transition au Canada*, Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et de logement. The Denise House/Sedna Women's Shelter.

Trainor (éd.) 2002. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2001* Statistique Canada, n° 85-224-XIF au catalogue, Ottawa: Centre canadien de la statistique juridique.

Trainor, C. « Les refuges pour femmes violentées au Canada », *Juristat*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Ottawa, vol. 19, n° 6, 1999.

Tutty, L. *Violence à l'égard du mari : vue d'ensemble sur la recherche et les perspectives*, Santé Canada, Ottawa, 1999.

Tutty L. et Carolyn Goard (éd.). 2002. *Reclaiming Self*. Halifax: Fernwood.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : order@statcan.ca. Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Diffusions des Juristat récents

N° 85-002-XPF au catalogue

2001

- Vol. 21, n° 1 Les refuges pour femmes violentées au Canada, 1999-2000
- Vol. 21, n° 2 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000
- Vol. 21, n° 3 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse de 1999-2000
- Vol. 21, n° 4 Les problèmes de comportement et la délinquance chez les enfants et les jeunes
- Vol. 21, n° 5 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1999-2000
- Vol. 21, n° 6 Les enfants témoins de violence familiale
- Vol. 21, n° 7 La violence conjugale après la séparation
- Vol. 21, n° 8 Statistiques de la criminalité au Canada, 2000
- Vol. 21, n° 9 L'homicide au Canada, 2000
- Vol. 21, n° 10 La détermination de la peine dans les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000
- Vol. 21, n° 11 Comparaisons de la criminalité entre le Canada et les États-Unis
- Vol. 21, n° 12 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 1999-2000

2002

- Vol. 22, n° 1 Traitements des causes par les tribunaux de juridiction criminelle, 1999-2000
- Vol. 22, n° 2 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2000-2001
- Vol. 22, n° 3 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, de 2000-2001
- Vol. 22, n° 4 Les victimes de la criminalité : une perspective internationale
- Vol. 22, n° 5 Tendances nationales des homicides entre partenaires intimes, 1974 à 2000
- Vol. 22, n° 6 Statistiques de la criminalité au Canada, 2001
- Vol. 22, n° 7 L'homicide au Canada, 2001
- Vol. 22, n° 8 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2000-2001
- Vol. 22, n° 9 Analyse préliminaire de la récidive chez les jeunes et les jeunes adultes – 1999-2000
- Vol. 22, n° 10 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2000-2001
- Vol. 22, n° 11 Dépenses de la justice au Canada, 2000-2001

2003

- Vol. 23, n° 1 Vols de véhicules à moteur au Canada – 2001
- Vol. 23, n° 2 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2001-2002
- Vol. 23, n° 3 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 2001-2002